

PRÉFET DU GARD

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques d'inondation de la commune du GRAU-DU-ROI

Par arrêté n°30-2019-09-23-003 du 23/09/2019, le Préfet du Gard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques d'inondation de la commune du GRAU-DU-ROI.

A cet effet, Monsieur Georges FIRMIN (cadre SNCF honoraire) a été désigné commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Nîmes.

L'enquête se déroulera à la mairie du GRAU-DU-ROI (Mairie, 1 place de la Libération, 30240 LE GRAU-DU-ROI), siège de l'enquête, pendant 33 jours, du jeudi 17 octobre au lundi 18 novembre 2019, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le commissaire enquêteur recevra en mairie les jours suivants :

- le jeudi 17 octobre 2019 de 8 heures 30 à 11 heures 30,
- le mercredi 30 octobre 2019 de 8 heures 30 à 11 heures 30,
- le lundi 18 novembre 2019 de 14 heures 30 à 17 heures 30.

Chacun pourra prendre connaissance, en mairie, du dossier et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie ou via l'adresse mail électronique (ddtm-ser-pr@gard.gouv.fr) ou par registre dématérialisé (<https://www.registredemat.fr/ppri-grau-du-roi>)

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard (Service Eau Inondation, Unité Risques Inondation) est responsable du projet et est, à ce titre, l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées au numéro suivant : 04 66 62 62 00.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication du présent arrêté.

Durant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront consultables sur le site internet de la Préfecture du Gard et accessibles avec le lien suivant : <http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-inondation/Plans-de-Prevention-des-Risques-Inondation-PPRI/Les-PPRI-en-cours-d-elaboration/Grau-du-Roi-Le>

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le président de la commission d'enquête, laquelle disposera alors de trente jours pour établir et transmettre au Préfet du Gard son rapport et ses conclusions motivées. Ce dernier en adressera copie à la mairie du GRAU-DU-ROI.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie du GRAU-DU-ROI et à la préfecture du Gard (Direction départementale des Territoires et de la Mer du Gard – Service Eau Inondation - 89 rue Weber 30907 Nîmes) aux jours et heures habituels d'ouverture et publiés sur le site internet de la préfecture du Gard et accessibles avec le lien suivant : <http://www.gard.gouv.fr>

À l'issue de la procédure d'enquête prévue au présent arrêté et suite à la prise en compte de modifications éventuelles résultant de l'enquête publique sur le document présenté au public, la décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sur le Plan de Prévention des Risques d'inondation de la commune du GRAU-DU-ROI sera un arrêté d'approbation du Préfet du Gard.

Fait à Nîmes, le 23 SEP. 2019

Le Préfet, Didier LAUGA

